



Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*19016842\*

le

Déposé au greffe  
du Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Huy, le  
le greffier

22 JAN 2019

Greffe

N° d'entreprise : **0705.988.566****Dénomination**(en entier) : **BATI DXP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **rue de la Station 59 - 4537 Verlainne****Objet de l'acte : Quasi-apport - dépôt des rapports**

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée BATI DXP, ayant son siège social à 4537 Verlainne, rue de la Station 59, dressé le 21 décembre 2018 par Maître Anne-Françoise LAMBRECHTS, Notaire de résidence à Verlainne, membre de la société privée à responsabilité limitée « Louis le Maire & Anne-Françoise Lambrechts, Notaires associés » ayant son siège à 4537 Verlainne, rue Haute Voie 59, enregistré, que les associés ont pris à l'unanimité les résolutions

**PREMIER POINT : RAPPORTS**

L'assemblée a dispensé le président de donner lecture du rapport de l'organe de gestion et du rapport du reviseur d'entreprises établis conformément aux articles 220 et 222 du Code des sociétés.

**DEUXIEME POINT : AUTORISATION**

L'assemblée a décidé d'autoriser la société à procéder à l'acquisition du bien suivant dans le cadre de l'article 220 du Code des sociétés :

Commune de VERLAINE - Deuxième Division - anciennement Bodegnée – RC 14 €

Une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Bois Léon, cadastrée selon titre et selon extrait cadastral récent section B numéro 0475/G P0000, pour une contenance mesurée de mille deux cent quatre-vingt-huit mètres carrés septante-neuf décimètres carrés (1.288,79 m<sup>2</sup>), étant le lot 07 du lotissement approuvé par la Commune de Verlainne le 25 novembre 2014.

**TROISIEME POINT : POUVOIRS**

Conformément à l'article 260 du Code des sociétés, l'assemblée a désigné Mademoiselle DELVAUX Julie Marie Nicole, domiciliée à 4537 Verlainne, rue de la Station 59, mandataire ad hoc et lui a conféré tous pouvoirs de aux fins de représenter la société à l'acte authentique d'acquisition du bien immeuble prédécrit, ainsi qu'à tous actes rectificatifs éventuels.

En conséquence, Mademoiselle DELVAUX Julie a les pouvoirs suivants :

- obliger la société au paiement du prix, des intérêts, frais et taxes aux époques et de la manière qui seront stipulées, ainsi qu'à l'exécution des charges et conditions qui seront imposées;
- fixer la date d'entrée en jouissance, stipuler les conditions et servitudes, y obliger la société;
- se faire remettre tous titres et pièces, en donner décharge, signer tous actes et procès-verbaux, accepter toutes déclarations de command, faire toutes transcriptions et purges, payer le prix de ladite acquisition entre les mains des vendeurs ou des créanciers délégataires ou colloqués, retirer quittance authentique dudit prix avec dispense de l'inscription d'office, provoquer tous ordres;
- faire toutes consignations, offres réelles et, en cas de difficultés, poursuivre en justice la délivrance de l'immeuble ainsi que l'exécution des engagements pris par le vendeur; agir en résolution et en dommages-intérêts.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la réalisation du présent mandat.

Pour extrait analytique conforme aux fins de publication aux annexes du Moniteur belge

Déposés en même temps : une expédition de l'acte, rapport spécial de l'organe de gestion du 20 décembre 2018 et rapport du réviseur d'entreprise du 10 décembre 2018

Signé Anne-Françoise Lambrechts, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).